

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal.  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

## RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 3 OCTOBRE

## PRIME EXCEPTIONNELLE ET GRATUITE

Offerte à nos abonnés anciens et nouveaux

Par suite d'un traité passé avec une maison de photographie, nous sommes en mesure d'offrir GRATUITEMENT UN TRÈS JOLI PORTRAIT PEINT A L'HUILE, d'une grandeur de 10 c. sur 14 c., d'une valeur réelle de 10 francs, ou, à ceux de nos abonnés qui renonceraient à la prime gratuite, les portraits 12 c. sur 19 c., d'une valeur artistique hors ligne, pour cinq francs, tête de 4 cent.; 22 sur 26, tête de 6 cent., huit francs; 27 sur 22, tête de 8 cent., douze francs. Pour ces dernières grandes, on rend la photographie.

Cette prime, vraiment exceptionnelle, est confiée à un artiste peintre de talent qui s'est acquis à Paris, dans diverses Expositions, une réelle notoriété par son talent de portraitiste.

Le bon donnant droit à cette prime gratuite est délivré immédiatement dans nos bureaux ou par correspondance.

Munis de ce bon, nos abonnés n'auront qu'à remplir les indications qui y sont contenues et à l'adresser, avec leur photographie et la bande du journal, à M. A. GRECARD, artiste peintre, 81, avenue Saint-Ouen, Batignolles, Paris, qui leur expédiera leur portrait dans un délai de trois semaines, contre le remboursement de 1 franc pour tous frais de port et d'emballage.

M. A. Grenard tient, en outre, à la disposition de nos abonnés de très jolis cadres dorés ou noirs, dont le prix est indiqué sur le bon qui leur sera remis.

Dans ce cas, le coût du port et de l'emballage à la charge de l'abonné serait de 1 fr. 50 au lieu de 1 fr.

Nota. — La photographie n'est pas rendue pour la prime gratuite.

On peut voir dans nos bureaux des spécimens de portraits et de cadres.

## LES FRAIS DE JUSTICE

De M. de Cassagnac, dans l'Autorité :

Notre collègue Henry Maret, rédacteur en chef du Radical, reçoit une lettre lamentable et poignante, qui rentre singulièrement dans l'éternel et implacable réquisitoire que nous dressons contre « LES FRAIS DE JUSTICE », la plaie de tous les temps, et la honte vivante d'un gouvernement qui se dit démocratique et républicain, avec la prétention menteuse d'aimer les petits, de secourir les pauvres et de protéger les faibles.

Voici cette lettre :

« Monsieur le rédacteur en chef,

Je suis ouvrier, père de cinq enfants ; je me suis trouvé dernièrement dans l'impossibilité de payer un billet de 25 fr. Qu'en est-il résulté ? Ceci : je suis employé dans une usine assez importante ; à la paye dernière, il m'a été signifié qu'une opposition était lancée contre moi et que, par conséquent, on me retenait le cinquième de mes appointements. Notez bien que je n'ai reçu aucun avertissement ; l'huissier a protesté le billet sans me le présenter, violation flagrante de la loi ; on me condamne sans jugement, moi qui n'ai pu payer 25 francs, à en payer 75, car il y a 50 francs de frais.

Je gagne 5 fr. par jour ; mon salaire, déjà insuffisant pour nourrir ma nombreuse famille, va se trouver diminué d'un cinquième ; n'est-ce pas inique ? Ne devrait-il pas y avoir une loi qui protège les malheureux dans un cas semblable au mien ? Car, enfin, si l'on ne retenait que le dixième, la dette se trouverait payée tout de même, et on n'écraserait pas le débiteur. Puis, pourquoi 50 fr. de frais ? Pardonnez-moi, monsieur le rédacteur en chef, si je vous ai fatigué de mes doléances, mais ne trouvez-vous pas qu'il faudrait réformer cet

engrenage social, qui ne broie que les petits ? etc., etc. »

L'auteur de la lettre a cent fois raison.

Le fait est qu'il n'y a pas, au monde, un raisonnement pouvant établir cette chose monstrueuse : que, LORSQU'ON NE PEUT PAS PAYER 25 FRANCS, IL FAUT EN PAYER 75.

Il est un adage indiscutable, c'est que celui qui ne peut pas le moins ne peut pas le plus.

Un pauvre succombe sous une petite dette.

Aussitôt, on l'assomme en triplant la dette.

Encore si cet argent de supplément allait au créancier, comme dommages-intérêts, ce serait inique, mais discutable.

Seulement, cet argent ne va pas au créancier.

Ce qui en est payé, la portion qu'on en peut tirer du débiteur, va à qui ?

Cela va à des étrangers, à des hommes qui n'ont été mêlés en rien au contrat inexécuté, passé entre le créancier et le débiteur.

Cela va à des hommes de loi, que le conflit ne regarde pas, qui n'y sont pour rien, — huissiers, gouvernement, — qui se payent tout de suite et d'abord, et, s'il en reste, c'est pour le créancier !

C'est stupide, c'est idiot, — et c'est la loi !

Comme M. Henry Maret, je m'élève avec colère contre une telle législation.

Mais, à lui, je dis ceci :

« Vous êtes républicains, vous êtes la majorité du gouvernement, vous êtes le pouvoir : c'est vous qui faites et défaites les lois. Il ne s'agit donc pas de vous borner à une protestation sentimentale. C'est à vous d'agir, c'est à vous de supprimer des lois aussi malhonnêtes, aussi féroces, qui oppriment et ruinent les pauvres, les petits, et, au lieu de faire tant de politique, changez donc une législation qui engraisse nombre de gens inutiles, au détriment du peuple.

« Voilà les vraies réformes ! voilà les progrès véritables qu'on attend de la République, au lieu de toutes les blagues qu'elle nous sert.

« Et si vous n'êtes pas des farceurs, si, réellement, vous aimez le peuple, eh bien ! prouvez-le en dispersant les hommes de loi, comme une volée d'oiseaux de proie, et protégez les malheureux, les misérables, au lieu de protéger toujours les heureux, les riches et surtout les voleurs de la haute finance ! »

PAUL DE CASSAGNAC.

## INFORMATIONS

## GRÈVE DE CARMAUX

D'après le Parti national, voici quelle sera la proposition faite, par la Compagnie des mines de Carmaux, en réponse à l'offre d'arbitrage formulée par le gouvernement.

La Compagnie déclarera qu'elle croit à la sincérité des sentiments de conciliation qui guident le gouvernement et qu'elle pense ne pas excéder son droit en demandant à avoir, pour assurer ses services, un ajusteur absolument libre de son temps. M. Calvignac ne pouvant lui garantir une assiduité quotidienne, la

Compagnie est prête, dans un intérêt d'apaisement, à lui verser, pendant tout le temps qu'il restera à la tête de la municipalité de Carmaux, le montant ordinaire de sa paye, sans exiger de lui aucun travail.

Si M. Calvignac accepte cette générosité de la Compagnie, il aura du toupet.

## MORT DE M. RENAN

Ernest Renan est mort hier matin, à six heures un quart, des suites d'une congestion pulmonaire.

Il était souffrant depuis quelques jours déjà et nous apprenions samedi seulement dans la journée que son état était désespéré.

Il s'est éteint sans souffrances, entouré de sa famille.

Joseph-Ernest Renan naquit à Tréguier (Côtes-du-Nord) le 27 février 1823.

Les premières dépêches ne disent pas quels ont été ses derniers moments au point de vue religieux.

Nous reviendrons sur ce célèbre apostat dont l'œuvre fut si néfaste pour la religion.

## M. LIEBKNECHT

M. Liebknecht, continuant la série de ses conférences, a prononcé un grand discours à Carlsruhe devant une auditoire de 2,000 personnes.

Le député socialiste s'est efforcé d'établir la différence qui existe entre le socialisme et l'anarchie.

Interrogé par un journaliste, M. Liebknecht a déclaré à nouveau qu'il n'avait eu aucun démêlé avec la police pendant son séjour en France, d'où il est parti de son plein gré.

## ORAGE A MARSEILLE

Une orage épouvantable a éclaté vendredi matin à Marseille.

Une trombe de grêle et de pluie a inondé tout un quartier de la ville.

Plusieurs grands magasins ont été envahis. Beaucoup de marchandises ont été avariées ou perdues.

## NOUVELLES MILITAIRES

## L'ÉCOLE DE SAINT-CYR

Le Journal officiel a publié hier un décret apportant à l'organisation de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr des modifications que « l'expérience a rendues nécessaires ».

L'état-major de l'École sera composé de : 1 général de brigade commandant, 1 colonel commandant en second, 1 chef de bataillon d'infanterie commandant le bataillon, 1 chef d'escadron de cavalerie commandant la section de cavalerie, 1 major, 1 capitaine-trésorier, 1 lieutenant adjoint au trésorier, 1 aumônier.

Le décret fixe le nombre des officiers instructeurs, des cavaliers de manège et détermine l'organisation du petit état-major.

Le personnel attaché à l'enseignement sera composé de :

1 chef de bataillon, directeur des études, 4

adjudants surveillants, et autant de professeurs et professeurs-adjoints, militaires ou civils, que l'exigeront les besoins de l'enseignement.

## LES NOUVEAUX SOUS-LIEUTENANTS DE CAVALERIE

Par décret du 27 septembre 1892, ont été promus dans l'arme de la cavalerie, au grade de sous-lieutenant, pour prendre rang du 1<sup>er</sup> octobre 1892, et ont reçu, par décision du même jour, les affectations ci-après indiquées, les 79 élèves de l'École spéciale militaire dont les noms suivent :

## MM.

Fourn, affecté au 4<sup>e</sup> rég. de hussards.  
Faré, au 5<sup>e</sup> rég. de chasseurs.  
Muller, au 21<sup>e</sup> rég. de chasseurs.  
Bucant, au 2<sup>e</sup> rég. de chasseurs d'Afrique.  
De Partouneaux, au 4<sup>e</sup> rég. de chasseurs.  
De la Bourdonnaye, au 3<sup>e</sup> rég. de dragons.  
Meandre, au 3<sup>e</sup> rég. de cuirassiers.  
Joannare, au 10<sup>e</sup> rég. de dragons.  
Zentz d'Alnois, au 25<sup>e</sup> rég. de dragons.  
Thomine-Desmazures, au 6<sup>e</sup> rég. de dragons.  
Touchard, au 12<sup>e</sup> rég. de chasseurs.  
Loir, au 26<sup>e</sup> rég. de dragons.  
Vallotte, au 3<sup>e</sup> rég. de chasseurs.  
Loiseau, au 12<sup>e</sup> rég. de hussards.  
Ruyneau de Saint-Georges, au 28<sup>e</sup> rég. de dragons.  
Sénamaud, au 20<sup>e</sup> rég. de dragons.  
Jeanpierre, au 7<sup>e</sup> rég. de chasseurs.  
Levé, au 22<sup>e</sup> rég. de dragons.  
Radiguet, au 5<sup>e</sup> rég. de chasseurs d'Afrique.  
Jacquin de Margerie, au 1<sup>er</sup> rég. de cuirassiers.  
Lescuyer, au 18<sup>e</sup> rég. de dragons.  
Grout de Beaufort, au 20<sup>e</sup> rég. de chass.  
Dumouchel de Grémare, au 12<sup>e</sup> rég. de dragons.  
Dutheil de la Rochère, au 1<sup>er</sup> rég. de chasseurs d'Afrique.  
Berliat, au 2<sup>e</sup> rég. de cuirassiers.  
Mégret de Devise, au 6<sup>e</sup> rég. de cuirassiers.  
Desmazières, au 2<sup>e</sup> rég. de chass. d'Afrique.  
Potiron de Boisfleury, au 15<sup>e</sup> rég. de drag.  
D'Hombres, au 10<sup>e</sup> rég. de chasseurs.  
Burg, au 20<sup>e</sup> rég. de dragons.  
De Cordjon, au 12<sup>e</sup> rég. de hussards.  
Le Tellier, au 6<sup>e</sup> rég. de chasseurs.  
Jouin, au 6<sup>e</sup> rég. de hussards.  
Pillard, au 7<sup>e</sup> rég. de hussards.  
De Méric de Bellefon, au 17<sup>e</sup> rég. de dragons.  
Gouverneur, au 23<sup>e</sup> rég. de dragons.  
De Mun, au 29<sup>e</sup> rég. de dragons.  
Fournier-Sarlovèze, au 5<sup>e</sup> rég. de dragons.  
Garnier, au 13<sup>e</sup> rég. de cuirassiers.  
Dubois, au 13<sup>e</sup> rég. de hussards.  
De Bastard, au 7<sup>e</sup> rég. de dragons.  
Mascarel, au 24<sup>e</sup> rég. de dragons.  
Baur, au 19<sup>e</sup> rég. de dragons.  
De Laforterie, au 2<sup>e</sup> rég. de chasseurs.  
Jouan de Kervénoaël, au 14<sup>e</sup> rég. de dragons.  
Chevalier de la Teillais, au 27<sup>e</sup> régiment de dragons.  
Raynaud, au 13<sup>e</sup> rég. de chasseurs.  
D'Alegrac Contaud de Coulange, au 13<sup>e</sup> régiment de dragons.  
Demoussy, au 1<sup>er</sup> rég. de chasseurs.  
De la Boullaye, au 19<sup>e</sup> rég. de dragons.  
Thomassin, au 2<sup>e</sup> rég. de dragons.  
Berthot, au 6<sup>e</sup> rég. de chasseurs.

De Billy, au 3<sup>e</sup> rég. de cuirassiers.  
 Cantillon de Lacouture, au 9<sup>e</sup> régiment de chasseurs.  
 Vieillard, au 1<sup>er</sup> rég. de hussards.  
 Allouard Carny, au 10<sup>e</sup> rég. de hussards.  
 Allaret, au 1<sup>er</sup> rég. de chasseurs.  
 Labbey de Drival, au 16<sup>e</sup> rég. de chasseurs.  
 Renié, au 21<sup>e</sup> rég. de dragons.  
 Seux, au 9<sup>e</sup> rég. de hussards.  
 De Verdalon, au 13<sup>e</sup> rég. de chasseurs.  
 Cesbron-Lavau, au 16<sup>e</sup> rég. de dragons.  
 Mazeline, au 40<sup>e</sup> rég. de cuirassiers.  
 De la Barge de Certeau, au 8<sup>e</sup> régiment de chasseurs.  
 Mauche, au 8<sup>e</sup> rég. de dragons.  
 Auvinet, au 30<sup>e</sup> rég. de dragons.  
 De Laistre, au 12<sup>e</sup> rég. de cuirassiers.  
 Roisin, au 5<sup>e</sup> rég. de hussards.  
 Gizard, au 11<sup>e</sup> rég. de dragons.  
 Longin, au 14<sup>e</sup> rég. de chasseurs.  
 De Raincourt, au 11<sup>e</sup> rég. de hussards.  
 Le Febvre, au 9<sup>e</sup> rég. de dragons.  
 Hartmann, au 11<sup>e</sup> rég. de cuirassiers.  
 De Toulouse-Lautrec Montfa, au 1<sup>er</sup> régiment de hussards.  
 De Tisseau, au 17<sup>e</sup> rég. de chasseurs.  
 Fanneau de la Horie, au 11<sup>e</sup> régiment de chasseurs.  
 Sampayo, au 8<sup>e</sup> rég. de cuirassiers.  
 Collart-Dutilleul, au 1<sup>er</sup> rég. de dragons.  
 Deremetz, au 8<sup>e</sup> rég. de hussards.

Ajoutons que ces 79 sous-lieutenants viendront à Saumur au mois d'octobre 1893.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 1892.

La liquidation indique les livraisons de 3 0/0 et des levées de titres à 1/2. Le mois d'octobre avec la rentrée des Chambres en perspective ne comporte pas les mêmes assurances de hausse des mois précédents. Aussi le 3 0/0 reste à 99.80 alors que le 4 1/2 gagne 27 centimes à 106.47.

La Rente Italienne est toujours très ferme à 93.50. L'Extérieure cote 65 1/2. Le Nouveau Russe est à 80.95 et l'Orient à 68 fr.

L'action de la Banque de France s'inscrit à terme au cours de 4,105 fr. La diminution des bénéfices telle qu'elle ressort de la comparaison avec ceux réalisés en 1891 devra donner à réfléchir à ceux qui trouvent que les concessions consenties pour le renouvellement du privilège sont insuffisantes.

Le Crédit Foncier cote 1,123 fr. En tenant pour probable le maintien d'un dividende pour 1892 à peu près égal à celui de 1891, le taux de capitalisation de ce titre ressort à 5.20 0/0 environ.

La Banque de Paris conserve le cours de 670 qui doit être considéré comme un cours d'attente.

La Société Générale, après le détachement de son coupon de 6.25, s'inscrit à 480 fr. Il est hors de doute que ce coupon sera promptement regagné étant donnée la progression de ses bénéfices nets.

Le Crédit Lyonnais gagne encore 2 fr. à 790 sur son coupon de 47.50 détaché le 26 courant.

Les Chemins Economiques valent 431 fr.

## Chronique Locale

ET DE L'OUEST

#### AVIS AUX CONTRIBUABLES

Le nouvel impôt sur la propriété bâtie a été établi avec un tel arbitraire, dans toute la France, que les réclamations auraient été innombrables, si les habitants des campagnes, plus confiants dans leur droit, les avaient faites comme ceux des villes.

En 1891, on a compté 73,814 réclamations s'appliquant à 136,036 immeubles, soit un peu plus de la moitié des propriétés bâties. Pour 68,416, on a dû reconnaître qu'il y avait eu excès de taxe. Bon nombre d'autres réclamations attendent la décision du Conseil d'Etat.

Pour 1892, les réclamations présentées à la date du 1<sup>er</sup> juin s'élevaient à 30,769, dont 21,042 nouvelles. On ne peut encore rien prévoir de l'accueil qui leur sera fait.

Rappelons à tous les propriétaires lésés que le délai accordé pour réclamer a été prorogé d'une année, qui expirera trois mois après la publication des rôles de 1893.

Les réclamations seront instruites sommairement et sans frais, par voie de déclaration à la mairie.

Les conseils municipaux auront également le droit, dans le même délai, s'ils considèrent comme exagérées, en tout ou en partie, les opérations effectuées, de s'adresser à la commission départementale du conseil général et de faire procéder, avec son autorisation, à leur révision, sous la seule condition de supporter les frais de cette révision.

Les contribuables auront d'autant plus raison d'user de leur droit qu'en 1894, la suppression de l'impôt des portes et fenêtres va mettre exclusivement à leur charge une taxe de remplacement, qui portera de 3 fr. 20 à 5 fr. 60 le principal de leur contribution foncière.

#### LA VENTE DES BIENS DE LA MENSE EPISCOPALE

Mercredi dernier a eu lieu la dernière opération de la vente des biens de la Mense épiscopale. L'établissement de l'orphelinat de la Providence, à Cholet, a été acquis à l'amiable, pour la somme de 18,500 fr., par une société civile.

Il reste à vendre les collèges de Combrée et de Saumur, qui sont remis en adjudication :

Le collège Saint-Louis, vendredi prochain 7 octobre, sur mise à prix baissée à 170,000 francs ;

Le collège de Combrée, le lendemain samedi 8 octobre, sur mise à prix baissée à 350,000 francs.

prosterner et me taire, car alors la parole humaine est bien impuissante !

M. Loubert et Eléonore, qui entraient en ce moment, empêchèrent madame Granval de remercier Suzanne de son désintéressement, comme elle l'avait remerciée du bien qu'elle avait fait à son fils. Mademoiselle d'Estouville pensa qu'elle serait de trop dans cette réunion de famille, et après avoir embrassé tendrement la baronne, serré la main à Eléonore et salué M. Loubert, elle quitta le salon et se retira dans sa chambre à coucher. Son cœur était inondé d'une joie qu'elle ne se souvenait pas d'avoir jamais éprouvée.

Avant de continuer notre récit, il est essentiel de raconter ce qui s'était passé entre M. Loubert et sa fille, pendant leur tête-à-tête dans la salle à manger.

L'intègre député, en recevant à Paris la lettre d'Eléonore, avait d'abord ressenti une vive contrariété du renversement de ses projets ; ce n'était pas sans regret non plus qu'il renonçait à terminer la grande entreprise de sa réconciliation avec le ministère, et surtout à recueillir les avantages qu'il devait, suivant son ami de La Loue, en retirer. Comme tous les hommes d'affaires, il voulait qu'une spéculation, quelle qu'elle fût, rendit toujours tout ce qu'elle pouvait rendre, et il se serait trouvé bien plus coupable d'avoir abandonné son parti, si sa désertion ne lui avait promis aucun avantage. Ceux qu'il espérait, il les regardait comme compromis par son brusque départ, et il avait quitté Paris fort irrité contre sa fille, qui, disait-il, l'arrachait brusquement, par un caprice, à ses devoirs les plus sacrés.

#### Amateurs Vélocipédistes Saumurois

Course de 100 kilomètres

Hier, ainsi que nous l'avions annoncé, a eu lieu la grande course de 100 kilomètres des Amateurs Vélocipédistes Saumurois. Le temps n'a pas été favorable à cette course qui a été marquée par de fortes averses.

Départ de Saumur à 9 heures 53 du matin, place de la Gare, route d'Angers.

Après avoir parcouru l'itinéraire indiqué, nos vélocipédistes sont arrivés à Saumur, place de la Gare, route de Tours, dans l'ordre suivant :

MM.

- 1<sup>er</sup>, Georges Davy, A. V. S., à 2 h. 16, a effectué les 100 kil. en 4 h. 23.
- 2<sup>e</sup>, Boulassier, A. V. S., à 2 h. 37.
- 3<sup>e</sup>, Robert Amy, A. V. S., à 2 h. 44.
- 4<sup>e</sup>, Jouvenelle, A. V. S., à 3 h. 13.
- 5<sup>e</sup>, Foucher, A. V. S., à 3 h. 14.
- 6<sup>e</sup>, Coindre, V. C. Loudun, à 3 h. 16.
- 7<sup>e</sup>, Phelippon, A. V. F., à 3 h. 22.
- 8<sup>e</sup>, Jamain, V. C. Loudun, à 3 h. 42.
- 9<sup>e</sup>, Bonnet, S. V. Tours, à 3 h. 49.
- 10<sup>e</sup>, Pasquine, V. C. Loudun, à 3 h. 52.

#### CHAMPIONNAT

Le championnat de fond du Club d'Angers est fixé à dimanche prochain 9 octobre. Il sera couru sur une distance de 100 kilomètres, d'Angers à Saumur et retour. Départ d'Angers à onze heures, du rond point des Magnolias. Temps maximum pendant lequel le contrôle d'arrivée restera ouvert : cinq heures.

Le banquet aura lieu, comme les années précédentes, le soir du championnat, à l'hôtel d'Anjou. Cotisation : 5 fr. par tête.

#### La laïcisation

Dans les cinq départements de Maine-et-Loire, de la Loire-Inférieure, de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Vienne réunis, les écoles congréganistes publiques devenues libres sont suivies par 21,047 enfants, alors que les écoles laïques correspondantes n'en ont que 7,769, c'est-à-dire que les écoles congréganistes y instruisent les trois quarts de la population scolaire.

Ce sont là, qu'on le remarque bien, des chiffres empruntés aux statistiques officielles publiées par les partisans de la laïcisation.

Ces chiffres sont une preuve constante que la République laïque contre le sentiment des populations.

#### BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Pour les mois d'Octobre, Novembre et Décembre 1892.

Du 29 septembre au 5 octobre, temps mixte, les vents au nord-ouest, le baromètre tendant à remonter et baisse de température.

Du 6 au 14 octobre, beau temps, haute

pression barométrique, les vents à l'est et courants de cette partie.

Du 12 au 19, même température que dans la période précédente, toujours les vents dans la partie est, le baromètre très haut et le thermomètre variable en raison de la saison. A la fin de cette période, vers les 17, 18 et 19, temps mixte et les vents passant du sud-est au nord-ouest.

Du 20 au 27, temps variable avec tendance des vents à se fixer à l'est, la sécheresse persistera quoique le baromètre sera oscillant entre 760 et 765.

Du 28 octobre au 3 novembre, beau temps et les vents à l'est et courants de cette partie. Des gelées se produiront.

Du 4 au 10 novembre, exactement la même température que dans la période précédente et même direction des vents ; cependant, vers le 7, ils passeront au sud-est et au sud ; l'atmosphère se chargera d'humidité et les jours suivants le temps se mettra à la pluie avec forte baisse du baromètre selon les altitudes.

Du 11 au 18, temps très pluvieux et le baromètre relativement bas et variable ; vents parfois violents sur nos côtes de l'Océan et de la Méditerranée, surtout du 13 au 18. Avis à la marine.

Du 19 au 26, vents très forts du sud-ouest et de l'ouest avec le baromètre de 745 à 750 et pluies abondantes, selon les altitudes. A la fin de cette période, les vents passeront au nord-ouest et seront violents du 23 au 26. La marine aura à souffrir.

Du 27 novembre au 3 décembre, beau temps mais froid avec gelées surtout à la fin de cette période.

Du 4 au 10 décembre, gelées blanches avec les vents au nord-est et le baromètre haut qui descendra fortement du 7 au 10 avec changement de temps et pluies ; les vents passeront dans la partie sud.

Du 11 au 18, vents au sud et au sud-ouest avec fortes pluies et vents violents surtout du 16 au 18.

Du 19 au 25, même temps que pendant la période précédente, toujours les vents au sud-ouest et à l'ouest avec pluies et le baromètre variant de 745 et 755 ; se méfier du vent à la fin de cette période.

Du 26 au 31, même temps que dans les périodes précédentes, baromètre bas avec pluies plus ou moins abondantes, atmosphère surchargée d'humidité et bouleversée par les courants d'ouest.

Les fleuves et rivières grossiront considérablement.

#### RÉSUMÉ

Du 1<sup>er</sup> octobre au 7 novembre, température généralement sèche, sauf quelques pluies du 17 au 24 octobre mais qui seront sans importance.

## SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOU DRAS

— Il a raison, Suzanne, dit madame Granval, dès que son fils fut sorti ; c'est votre bonté si discrète et si ingénieuse, c'est votre calme céleste, c'est votre âme qui se révèle dans vos actions comme dans vos talents, ce sont, en un mot, vos douces et nobles vertus qui lui ont ouvert les yeux de l'intelligence, qui ont initié son cœur à l'existence et au besoin des saintes affections ; et si l'un de vous doit tout, ma fille, que ne vous dois-je pas, moi, qui suis sa mère ! Mais dites-moi donc ce que je puis faire, à mon tour, pour votre bonheur.

— Plus rien, madame, après les paroles que vous venez de prononcer, dit Suzanne en fondant en larmes. Vous m'attribuez votre bonheur ; mais c'est assurer le mien ! Il n'est donné à personne de faire plus pour la pauvre orpheline, jusqu'à ce jour inutile sur cette terre. Quand vous remerciez Dieu, je dois le bénir ; quand vous le bénissez, je dois me

capricieuse ; vous vous fiez sur ma fortune : je suis dans les affaires, c'est-à-dire que demain je peux être ruiné, et vous verrez alors si deux beaux yeux suffisent pour trouver un mari ; j'ai pris des engagements politiques ; on m'a fait des promesses qui regardent mon neveu ; enfin je veux que ce mariage se fasse et il se fera. »

Tout cela n'eût guère effrayé une personne du caractère d'Eléonore, si elle ne s'était pas décidée d'elle-même depuis quelques heures à revenir sur sa résolution. Néanmoins, comme elle n'était jamais parfaitement droite, au lieu de dire à son père qu'elle avait changé d'avis, elle aimait mieux le flatter en lui faisant croire qu'elle le faisait par soumission. Sur cette assurance, la colère du bon député s'était dissipée comme par enchantement, et on n'avait pas tardé à se mettre d'accord sur tous les points. C'était dans ces bonnes conditions qu'on arrivait auprès de madame Granval, encore tout émue de l'explication qu'elle venait d'avoir avec Suzanne, et profondément heureuse des sentiments qu'elle avait découverts dans le cœur de son fils.

M. Loubert, qui avait dans l'arsenal de ses aphorismes celui qu'il faut battre le fer pen-

A partir du 8 novembre jusqu'au 26 du même mois, temps très pluvieux avec vents soufflant en tempête de la partie ouest et mer démontée; grandes dépressions barométriques se succédant.

Du 27 novembre au 6 décembre, vents au nord-est et à l'est avec gelées blanches. Du 8 au 31 décembre, les vents d'ouest domineront et seront violents avec grandes pluies qui pourront occasionner des inondations dans certaines régions.

Mortal, le 17 juillet 1892.

A. GAULIER.

### LES RÉGIMENTS MIXTES

Les réservistes appartenant aux 4<sup>es</sup> bataillons de plusieurs régiments subdivisionnaires sont en ce moment sous les drapeaux. Le 10 octobre, les territoriaux des classes 1878 et 1879 affectés aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons de ces mêmes régiments rejoindront à leur tour. Au moyen de ces éléments réservistes territoriaux, seront réunis cinquante-quatre régiments mixtes, qui auront à faire, notamment, une marche-manoœuvre de quarante-huit heures.

Voici la liste des régiments convoqués dans le 9<sup>e</sup> corps:

268<sup>e</sup>, le Blanc; 266<sup>e</sup>, Tours; 277<sup>e</sup>, Cholet.

### DISPARITION D'UN RÉSERVISTE

Sous ce titre, nous avons annoncé la disparition de M. Herbette, réserviste, qui accomplit actuellement une période au 133<sup>e</sup>. Nous apprenons que ce militaire est revenu à son corps, d'où il ne s'est absenté que pendant vingt-quatre heures.

### L'ACCIDENT DE M. ROUVEIROLIS

Nous apprenons avec plaisir que l'éminent chef de musique du 133<sup>e</sup>, M. Rouveirolis, est complètement remis du grave accident dont il a été victime près de Quincé, en revenant des grandes manœuvres.

### THÉÂTRE-CIRQUE D'ANGERS

Les débuts de la troupe dramatique d'Angers, dirigée par M. Yves Guillon, ont eu lieu hier soir. On jouait la *Closerie des Genêts*.

### LE CENTENAIRE DE LA MORT DE BEAUREPAIRE

Ceux qui ont pris part hier, à Angers, à l'inauguration du monument élevé à la mémoire des soldats de l'Anjou morts au service de la France, ignorent peut-être qu'il y a aujourd'hui cent ans mourait un brave, à qui Angers, reconnaissant, a élevé une statue.

Le 2 octobre 1792, Verdun, assiégé, capitulait, et Beaurepaire, commandant les volontaires de Maine-et-Loire, se donnait la mort de désespoir.

tant qu'il est chaud, ne perdit pas son temps à sonder le terrain. Il s'épanouit dans le meilleur fauteuil du salon, releva ses lunettes sur ses sourcils, ramena sur son front ses cheveux dispersés autour de ses tempes, et dit avec une vigoureuse bonhomie:

— Eh bien, ma sœur, à quand la noce?

— Vous le savez mieux que moi, mon ami, puisque vous venez probablement d'en causer avec Eléonore.

— Oh! les filles ne disent jamais ce qu'elles pensent quand il s'agit de mariage; c'est donc aux parents à avoir une volonté pour elles.

— J'ai rendu à Eléonore sa parole, et...

— Bah! vous étiez folles toutes les deux ce jour-là; ainsi l'arrangement que vous avez fait ne compte point. Cela étant, il faut fixer une époque et la choisir très rapprochée.

— Puisque ma chère Eléonore ne vous contredit pas, mon ami, je n'ai plus d'objections à faire pour ce qui la regarde. Il ne me reste donc qu'à consulter Léonce, qui a peut-être quelques arrangements à prendre.

— Consulter Léonce! Léonce prendre des arrangements! s'écria M. Loubert en bondissant hors de son fauteuil. Mais, en vérité, ma sœur, vous n'y pensez pas! c'est à vous de

### HORRIBLE SUICIDE

Vendredi matin, près Noyant-la-Gravoyère, on a découvert, dans un petit chemin, le cadavre d'un marchand de mort aux rats, portant un large coup de couteau au ventre. Dans sa poche, il avait ses papiers et un couteau, mais aucun argent. Or, il gagnait bien sa vie. Est-ce un assassinat? Autour du cadavre, il y avait des traces de vomissements et de matières fécales. La justice s'est rendue sur les lieux, dans l'après-midi, avec un médecin.

Ce qu'on avait cru d'abord être un assassinat ne semble être qu'un suicide, mais un suicide accompli dans des circonstances particulièrement tragiques.

M. le docteur Chevallier, médecin à Segré, a fait l'autopsie du cadavre, puis il a analysé les viscères. Il y a trouvé une grande quantité d'arsenic.

On suppose alors qu'il y a empoisonnement volontaire. Puis le marchand de mort-à-rats se sera donné un coup de couteau pour hâter la mort.

### UNE RELIGIEUSE MÉDAILLÉE

Par arrêté de M. le ministre de l'intérieur, une médaille de bronze, grand module, a été décernée à M<sup>me</sup> Julie Prudhomme, en religion sœur Marie-Saint-Joseph, directrice de l'hospice Swetchine à Segré.

Arrivée à Segré en 1858 comme institutrice, la sœur Marie songeait, en 1852, à la création d'un hospice de vieillards. Encouragée dans cette idée, elle commençait, en décembre, une quête dont le produit, aux premiers mois de l'année 1864, atteignait le chiffre de 38,400 fr. en capital, et de 3,200 fr. de revenu annuel.

A cette époque, M. de Falloux, qui s'était inscrit en tête de la liste de souscription pour une somme de 6,000 fr., faisait don à l'hospice de l'immeuble, sise place Saint-Joseph, aujourd'hui place Falloux, et le 17 août 1864 M<sup>me</sup> Prudhomme était nommée directrice de l'hospice Swetchine officiellement fondé.

Depuis cette époque, sœur Marie n'a cessé de diriger cet établissement avec intelligence et économie et avec un dévouement digne de tous éloges.

### UN BIENFAITEUR

La semaine dernière ont eu lieu à Tours les obsèques de M<sup>e</sup> Robin, bâtonnier et doyen de l'ordre des avocats.

Tous ses confrères, ainsi que les avoués, assistaient en robe à la cérémonie, ainsi qu'une foule de notabilités de la ville de Tours.

Avocat distingué, élu plusieurs fois bâtonnier de son ordre, dont il a scrupuleusement observé les règles, M. Robin a su, par la loyauté, l'honorabilité de sa vie, et la consciencieuse étude des affaires de ses clients, acquérir l'estime et l'affection des magistrats, de ses collègues et des officiers ministériels. Deux fois

tout décider pour votre fils, autrement rien ne se fera.

— Mon fils, cher frère, n'est plus ce qu'il était quand vous êtes parti, répondit avec une douce ferveur madame Granval; et Eléonore aurait pu vous dire que son caractère est bien changé depuis quelques jours, continua-t-elle d'un ton de reproche.

— Mon père ne m'a pas laissé le temps de lui apprendre cette bonne nouvelle, répliqua mademoiselle Loubert en rougissant. D'ailleurs, quoi qu'il arrivât, j'étais décidée à épouser mon cousin, et son changement n'est pour rien dans ma résolution: j'aurais même trouvé peu délicat de le dire si cela eût été vrai.

— Merci, ma chère fille, dit madame Granval attendrie. Vous trouvez le secret d'augmenter un bonheur qui était déjà complet. Merci encore.

(A suivre.)

**Pilules Suisses.** Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons!

ceux-ci lui ont témoigné la grande considération dont il jouissait au fût les 50<sup>e</sup> et 60<sup>e</sup> anniversaires de son inscription au tableau des avocats.

Le remarquable talent de M. Robin brillait surtout dans la discussion des procès civils. Par sa connaissance des lois, la clarté et l'habileté avec lesquelles il exposait les droits dont il était le défenseur, et, en même temps, par sa droiture, il savait s'imposer à l'attention des juges.

Nommé suppléant du juge de paix du canton de Tours-nord, il a pendant 40 années rendu de nombreux services aux justiciables, qui n'ont eu qu'à se louer de ses conseils et de ses décisions.

Atteint par l'âge et une grave maladie, M. Robin a été contraint de cesser l'exercice d'une profession qu'il avait honoré.

Récemment il a été frappé par une nouvelle crise. Sentant venir la mort, il a tenu à manifester sa foi et a terminé chrétiennement ses jours.

Il a légué à l'Hospice de Tours, dont il avait été longtemps l'avocat, 40,000 fr.; au Bureau de bienfaisance, 5,000 fr.; aux Petites-Sœurs des pauvres, 6,000 fr. Il a exprimé le désir que sa femme, sa légataire universelle, créât dans leur propriété des Plantes, commune de la Membrolle, un hospice contenant au moins six lits.

Puisse les regrets unanimes causés par la perte de cet homme de bien consoler la digne compagne de sa longue et honorable carrière, dont elle a partagé les joies et les douleurs.

### LA QUESTION DES DOLMENS

Dans une des dernières séances de l'Association Bretonne, à Vannes, on s'est spécialement occupé de la question des dolmens. Comme ces monuments ne sont pas rares dans le Saumurois, nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt de donner ici un résumé de la séance de l'Association Bretonne:

« M. Ballu rend compte des diverses phases par lesquelles a passé la question des dolmens.

» A une affirmation trop absolue de M. Alexandre Bertrand tendant à établir qu'il existait une race *anticeltique*, il oppose l'opinion divergente de MM. Henri Martin, Alfred Maury, Roget de Belloguet, de Mortillet, et de la science anglaise, qui exclut cette hypothèse.

» Pour les uns, les *dolmens*, comme toute l'architecture *mégolithique*, étaient l'œuvre non d'un peuple unique, mais de migrations d'origine ou d'époques diverses; d'autres n'y voyaient que le développement normal de l'état moral et industriel de nos pères; enfin, pour la plupart, les *dolmens* n'étaient que l'expression d'un rite commun à des races très différentes, de la fusion d'une idée religieuse et d'un culte organisé.

» Quant à la ressemblance qui existait entre les *dolmens* de l'Inde et de l'Europe, elle ne prouvait qu'une chose: la similitude des facultés et des aspirations de l'homme qui les a construits.

» Il montre ensuite comment, au milieu de ces théories contraires, la Société polymathique poursuivait en silence son œuvre féconde, éclairant la route du résultat de ses fouilles et de ses admirables découvertes; par quelles successions de rapports, depuis Mérimée, qui, le premier, signale les merveilles de Gavrinis jusqu'à nos jours, elle fournit des documents à la science.

» Enfin, il conclut par le récit des circonstances qui ont ramené des théoriciens comme M. Alexandre Bertrand, M. Emile Cartailhac, M. d'Arbois de Jubainville, M. de Nadaillac, à l'idée d'une irruption en Occident de rameaux orientaux, d'une souche indo-européenne se répandant dans notre pays, particulièrement sur les côtes de l'Océan, et y important leur industrie et leurs croyances primitives.

» Il n'est pas étonnant, dit-il, que l'idée psychologique qui domine l'humanité et cherche toujours à se matérialiser se soit traduite par des monuments élevés à la foi d'un peuple

dans un sentiment inné et aussi naturel que le culte des grands morts, dont les *dolmens* étaient les tombeaux, et n'ait pas tardé à devenir universel; d'autre part, l'on conçoit que la pierre, qui fournit à l'homme des cavernes, le feu et ses armes d'abord, c'est-à-dire la chaleur et avec elle la nourriture, puis ses moyens de défense et ses instruments d'agriculture, leur fût pour ainsi dire sacrée, et par sa fixité ait été choisie pour perpétuer une idée de souvenir.

### Etat civil de la ville de Saumur

#### NAISSANCE

Le 30 septembre. — Pierre-Edgard-Marie-Joseph Richard, rue Beaurepaire.

#### PUBLICATIONS DE MARIAGE

Désiré-François Liau, jardinier, à Saumur, et Aline-Madeleine Goubert, couturière, à Vivy.

Joseph Boucher, cultivateur, à Chacé, et Arinance Dubois, couturière, à Saumur.

Louis Gaschet, ferblantier, et Augustine Gaschet, lingère, tous deux à Saumur.

Paul Besson, cultivateur, à Corné (Maine-et-Loire), et Marie Baulu, aide de culture, à Saumur, de droit et de fait à Cornillé (Maine-et-Loire).

#### MARIAGES

Le 1<sup>er</sup> octobre. — Eugène Tétédoye, bijoutier, a épousé Jeanne Israël (veuve), journalière, tous deux à Saumur.

Le 3. — Vincent-Auguste Pinsard, comptable, a épousé Adèle-Apolline Duval, sans profession, tous deux à Saumur.

#### DÉCÈS

Le 3 octobre. — Marie-Paul-Jacques Collet, époux de Ernestine-Marie Bigot, tailleur d'habits, 40 ans, à l'Hospice.

### Marché de Saumur du Samedi 1<sup>er</sup> Octobre

Froment-commerce, l'hectolitre	17	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
id. halle (moyenne)	16 35	Veau	1 60
Méteil	13 60	Mouton	2 40
Seigle	10 80	Porc	1 60
Orge	—	Poulets la couple	3 50
Avoine	9	Dindonneaux	11
Sarrasin	4 1	Canards	4
Haricots blancs	22	Oies	8
Haricots rouges	20	Beurre le kilog.	2 60
Fèves	—	Œufs la douzaine	1 15
Noix	13	Foin, la charretée de	—
Châtaignes	—	780 kilog.	110
Sel les 100 kil.	15	Luzerne	110
Son	14	Paille	47
Pommes de terre, la barrique	10	Huile de noix, 50 kil.	430
Farine, la culasse de 157 kilog.	52	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	—
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	id. 2 <sup>e</sup>	—
id. 2 <sup>e</sup> id. Of. 34 66	—	id. 3 <sup>e</sup>	—
id. 3 <sup>e</sup> id. Of. 28 33	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16
		Charbon de terre	4 50

### Cours des Vins.

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 100 à 115
Champigny	— 110 à 120
Varrains	— 100 à 115
Bourgueil	— 110 à 120
Restigné	— 100 à 115
Chinon	— 100 à 115

Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 100 à 110
Ordinaires, environs de Saumur	— 90 à 100
Saint-Léger et environs	— 70 à 80
Varrains et environs	— 90 à 100
Le Puy-Notre-Dame et environs	— 76 à 80
La Vienne	— 60 à 70

Cidre de Bretagne	la barrique 38 à 40
Cidre de Normandie	— 42 à 44
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 40
Vinaigre de vin	— 40

**ÉPICERIE CENTRALE**  
28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.  
**P. ANDRIEU**  
Le meilleur des éclairages, l'ORIFLAMME  
2.25 le bidon de cinq litres.  
Huile à brûler, double épuration,  
40 c. le 1/2 kilog.  
Bougie, bonne qualité, 80 c. le paquet.  
Chandelle perfectionnée, 1.90 le paquet  
2 kilog 430.  
Toutes nos marchandises sont  
vendues au plus juste prix, et  
sont de qualité irréprochable.  
PAUL GODET, propriétaire-gérant.

### ADJUDICATION

Qui aura lieu le DIMANCHE 30 OCTOBRE 1892, à 1 heure de relevée, En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DOUET, notaire à Beaufort.

## DES IMMEUBLES

(CI-APRÈS)

Situés en les communes de Chartrené, Vieil-Rangé, Poëé, Fontaine-Guérin, Beaufort et Brion.

Dépendant de la succession de M. CHARLES DRUILLET-DELISLE, de Beaufort.

La Terre du Prieuré, contenant. . . . .	66	99	40
La Terre de Villeguénais, de. . . . .	62	37	70
La Propriété des Forges, de. . . . .	12	77	68
La Ferme des Chesnières, de. . . . .	8	09	40
La Propriété de la Brunellière, de. . . . .	27	34	40
La Ferme de la Brardière, de. . . . .	18	35	92
La Ferme de la Pégullière, de. . . . .	5	33	15
La Ferme des Hamonnières, de. . . . .	12	31	90
Les Terres de Révillon, de. . . . .	8	81	17
Les Terres d'Olivet, de. . . . .	3	70	»
Le Pré du Moulin, de. . . . .	»	73	»
La Petite Closerie des Chromènes, de. . . . .	1	68	68
La Propriété de Versailles, de. . . . .	18	64	47

TOTAL DES CONTENANCES. . . . . 247<sup>h</sup> 76<sup>a</sup> 57<sup>c</sup>

Pour plus de détails, voir les affiches.

### A LOUER APPARTEMENT

Au 2<sup>e</sup> étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER PRÉSENTEMENT Une MAISON

Sise à Saumur, rue de Bordeaux, 59,

Avec grand jardin, remise à 4 voitures, écurie à 4 chevaux.

S'adresser à M. GUIGNARD, rue du Portail-Louis, ou à M. LANGLOIS, expert.

### A VENDRE VOITURE POUR PONEY

S'adresser au bureau du journal.

### FUTAILES A VENDRE

Se composant de Barriques et Pipes de 6 à 700 litres; Foudres de 10 à 60 hectolitres.

Et 2 Pompes Rotatives débitant de 25 à 30 hectolitres à l'heure.

S'adresser à M. H. MABILEAU, distillateur, place du Roi-René, à Saumur.

### A LOUER PRÉSENTEMENT

Rue Haute Saint-Pierre, n<sup>o</sup> 5,

Trois chambres au premier, cuisine et décharge; une cave, deux pompes et une terrasse.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

### MAISONS ET MAGASINS

A Louer présentement

Rue d'Orléans, 49.

S'adresser à M. MEYER, rue d'Alsace, 43.

### Changement de Domicile

M. JOUAN, Entrepreneur de Peinture, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'à partir du 25 Septembre les commandes seront reçues rue de la Porte Neuve, n<sup>o</sup> 7.

**CHARCUTERIE** située au centre d'Angers, dans un quartier populeux et commerçant, à Céder immédiatement pour cause de santé. Prix, 4,000 fr., dont 400 fr. comptant.

S'adresser à M. J. MACÉ, directeur des Affiches Angevines, 5, rue Voltaire, Angers. Renseignements gratuits.

### A LOUER MAISON NEUVE

Avec ou sans écurie

Place du Port-Saint-Nicolas, 3.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie, 21.

### Demande d'Apprentis

Les MAGASINS DE LA GLA-NEUSE demandent: **une apprentie** pour les Modes et **un apprenti** pour la Mercerie. CONDITIONS AVANTAGEUSES.

### A VENDRE A L'AMIABLE

**Petite MAISON** Avec JARDIN bien arboré

Contenant 500 mètres carrés environ.

S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE Un Dictionnaire

DE LITTRÉ

4 Volumes et un supplément reliés

S'adresser au bureau du journal.

## FÊTE DE LA TOUSSAINT Maison L. COCHET

20, Rue du Portail-Louis — Saumur

### BON MARCHÉ SANS PRÉCÉDENT

Solde de toutes les Couronnes en Métal et Porcelaine.

## PHARMACIE A. CLOSIER

N<sup>o</sup> 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

## ÉPICERIE PARISIENNE

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

### IMBERT FILS

ORIFLAMME, le litre 0,45

BOUGIES

Bonne qualité, le paquet	0.75
Première	0.85
Extra	0.95
A trous	0.90
— double pression	1.10
Luxe	1.20

Par 5 kilog. hors ville

Remise des droits d'octroi

Chandelles à trous, le paquet 0.55

SUCRE, 1<sup>er</sup> choix, le kilog., 1,05; SUCRE scié, le kilog., 1,15

PÉTROLES ININFLAMMABLES

En bidons plombés de 5 litres

Luciline, le litre 0.45

Oriflamme — 0.50

Alcools à brûler, sans odeur

Blanc, le litre 1.30

Rose supérieur, — 4.50

Huile de colza double épuration, 1/2 litre 0.40

Triple épuration, — 0.45

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

## CHEMINS DE FER --- 1<sup>er</sup> Juillet 1892

### LIGNE DE L'ÉTAT

#### PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	MIXTE		Expr.	Omn.		Expr.	Expr.	Omn.
	matin	soir		matin	soir			
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6	»	9 34	10 12	9 41	10 12	11 33	
Château-du-Loir	10 13	»	12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 53
Noyant-Méon	11 20	»	1 3	3 8	7 40	1 15	»	5 56
Linières-Bouton	11 29	»	»	3 17	7 49	»	»	6 6
Vernantes	11 43	»	»	3 30	8	»	»	6 16
Blou	11 54	»	»	3 41	8 10	»	»	6 26
Vivv	12 2	»	1 28	3 49	8 17	»	»	6 33
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 20	1 50	2 24	6 44
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53
Nantilly (arrivée)	12 28		»	4 22	8 41	»	»	7
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	12 39		»	4 35	8 52	»	»	7 12
(départ)	12 25	8 31	»	4 11	8 32	»	»	6 50
Nantilly (départ)	12 32	8 37	»	4 23	8 43	»	»	7 2
Chacé-Varrains	12 38	8 47	»	4 29	8 49	»	»	7 8
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1	»	4 37	8 56	»	»	7 16
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3	7 40
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 54	10 10	2 52	3 19	8 24
Niort			4 30	9 1	12 22	4 30		11 40
Saintes			6 24	11 59		6 22		2 21
Bordeaux			9 56	4 22		9 3		4 56

#### BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	MIXTE		Expr.	MIXTE		Omn.	Semi-dir.	Expr.	Expr.
	matin	soir		matin	soir				
Bordeaux			5 40			8 25		12 30	3 40
Saintes			7 12	9 9		11 40		4 55	7 14
Niort	5 25		9 42	10 51		2 7	2 36	8 23	7 48
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 25	4 28	5 6	9 13	10 12
Montreuil-Bellay	9 40	6 56	1 7	2 39	5 4	5 48	9 28	10 34	11 40
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17	»	2 53	5 18	6 3	9 36	»	»
Chacé-Varrains	10 11	7 26	»	3	5 25	»	9 41	»	»
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31	»	3 5	»	6 14	»	»	»
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	10 23	7 46		3 16		6 26	9 55	»	»
(départ)	7 25	11 5	»	2 54	»	6 5	»	»	»
Nantilly (départ)	7 36	11 15	»	3 6	»	6 16	»	»	»
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24	»	11 1	12 7
(départ)	7 57	11 35	1 39	3 18	6 29	»	»	11 7	12 16
Vivv	8 11	11 49	»	3 30	5 57	6 43	»	»	»
Blou	8 20	11 58	»	3 36	6 6	6 52	»	»	»
Vernantes	8 33	12 11	»	3 49	6 19	7 6	»	»	»
Linières-Bouton	8 46	12 23	»	4	6 31	7 18	»	»	»
Noyant-Méon	9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31	»	11 44	»
Montreuil-Bellay	10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48	»	12 33	1 39
Thouars	2 47		5 56	9 46	12 4	12 45	»	3 33	4 44
Chartres	5 55		7 30	11 20	2 27	3 5	»	5 10	6 15
Paris									

#### SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	MIXTE		Omn.	MIXTE	Omn.	MIXTE
	matin	soir				
Saumur	7 52	11 16	4 31	Chinon	7 41	4 35
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5	Port-Boulet	8 8	4 58
Chinon	9 4	1 5	7 29	Saumur	9 4	7 6

#### POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	MIXTE		Marc.	Omn.	MIXTE					
	matin	soir				matin	soir			
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25	Angers	6 40	6 50	7 30	12	6 15
Moncontour	7 41	10 47	2 34	8 52	Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36	Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23
Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15	Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 31
(départ)	6 50	9 27	4 5	8 10	le Vaudelnay	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 30	5 19	Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30	(départ)	7 38	1 31	2 21	9 22	»
Doué	7 22	9 58	5 33	6 11	Loudun	8 24	4 14	3 10	10 13	»
Martigné	7 45	10 20	6 33	5 48	Moncontour	8 56	6 10	3 43	10 44	»
Angers	9 12	11 45	9 12	7 22	Poitiers	10 33	10 40	5 22	12 8	»

#### ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn.		MIXTE	Marc.	Omn.	Omn.
	matin	soir				
Angers	6 40	6 50	7 30	12	6 15	
Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54	
Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23	
Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 31	
le Vaudelnay	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43	
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54	
(départ)	7 38	1 31	2 21	9 22	»	
Loudun	8 24	4 14	3 10	10		